

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 16 septembre 2021

D06_160921

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à quinze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

- Création du DU *Droit de l'environnement*
- Modifications du DU *Business Administration*

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Zineb SIMEU-ABAZI, Nicolas TERZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Jacky CUVEX-COMBAZ, Damien DELAYE, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Emmy MARC, Raphaël PUYGRENIER, Virginie ZAMPA, Véronique MOLINARI, Souad HOUAMA.

Membres représentés : Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Hugo PREVOST (procuration à Emmy MARC).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Vu l'article 79 des statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu les conditions de quorum non réunies lors de la séance du 9 septembre 2021 et la nouvelle convocation de la commission le 16 septembre 2021,

La création du DU *Droit de l'environnement* est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	2
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DU *Droit de l'environnement*.

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Zineb SIMEU-ABAZI, Nicolas TERZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Jacky CUVEX-COMBAZ, Damien DELAYE, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Emmy MARC, Raphaël PUYGRENIER, Virginie ZAMPA, Véronique MOLINARI, Noémie DUTILLEUL.

Membres représentés : Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Hugo PREVOST (procuration à Emmy MARC), Séverin CONSTANT-MARMILLON (procuration à Noémie DUTILLEUL).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Vu l'article 79 des statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu les conditions de quorum non réunies lors de la séance du 9 septembre 2021 et la nouvelle convocation de la commission le 16 septembre 2021,

Les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Business administration* sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Business administration*.

Fait à St Martin d'Hères, le 27 septembre 2021

Le Vice-président chargé de la formation



David DECHENAUD

Publié le : 15/10/2021

Transmis au Rectorat le : 15/10/2021

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D06_160921**

Année universitaire concernée : 2022-2023

05/05/2021

Composante : **Faculté de Droit**

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : **Sabine LAVOREL**

Référent administratif : **Delphine NGUYEN**

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

Intitulé de la formation : **Droit de l'Environnement**

Type de formation : DU DIU Autres Précisez le type de formation

Etablissement(s) partenaire(s) : -

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 100

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 50

Date validation en Conseil de composante : 29 avril 2021

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU) Fournir l'extrait du relevé de décision

Le dépôt de la formation, au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), est-il envisagé : Oui Non

Si oui niveau de sortie du diplôme :

(Se référer à la classification des niveaux de qualification des certifications professionnelles - décret n°2019-14 du 8 janvier 2019)

Présentation générale de la formation

Caractéristiques de la formation

Le Diplôme universitaire (DU) en Droit de l'environnement est conçu comme une formation modulaire dont l'organisation vise à laisser une grande **souplesse d'apprentissage aux étudiants en formation initiale (FI) et en formation continue (FC)**. Dans cette perspective, le DU se présente comme :

- Une formation ouverte au **niveau master ou équivalent** (M1 et/ou M2, au choix des étudiants) ; les étudiants pourront la valider sur 1 ou 2 ans.

- **Une formation modulaire**, visant à s'adapter aux besoins des étudiants visés : les étudiants en FI pourront choisir les modules thématiques les plus pertinents pour compléter leur formation de master, et les étudiants en FC les modules les plus adaptés à leurs besoins professionnels.

En outre, **les stagiaires en FC auront deux possibilités** :

- S'ils souhaitent valider le DU, ils devront choisir et valider 10 modules parmi les 19 proposés dans la carte de formation.
 - S'ils souhaitent valider uniquement certains modules sans pour autant obtenir le diplôme, ils pourront suivre le nombre de modules qu'ils souhaitent parmi les 19 modules proposés, et recevront une certification pour chacun des modules validés.
- **Une formation principalement juridique**, répondant aux exigences de spécialisation des étudiants et de maîtrise des connaissances et des compétences techniques propres au Droit.
 - Une formation ouverte, dans la limite des capacités d'accueil, aux **étudiants juristes comme non-juristes** : le DU a à la fois pour objectif de compléter la formation en droit de l'environnement d'étudiants juristes, et de proposer une formation juridique spécialisée aux étudiants ayant déjà suivi un parcours d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences et/ou de l'ingénierie, ou d'autres domaines des SHS. Pour les étudiants non-juristes, un module d'introduction au droit sera proposé gratuitement et devra être obligatoirement suivi, en plus des modules thématiques choisis.
 - Une formation proposée en **enseignement distanciel et présentiel** : 17 modules sur 19 sont proposés en enseignement à distance (synchrone et asynchrone), pour répondre notamment aux besoins spécifiques des étudiants en formation continue. 7 d'entre eux sont également proposés en version présentielle, pour permettre une mutualisation avec plusieurs masters de la Faculté de droit. Enfin, 2 modules sont proposés uniquement en présentiel, car les méthodes pédagogiques employées sont fondées sur du travail de groupe et des interactions avec des intervenants extérieurs.
 - En distanciel comme en présentiel, l'accent est mis sur la détermination des méthodes pédagogiques les plus adaptées aux étudiants visés et sur **l'usage de méthodes pédagogiques innovantes** – en particulier pour les modules en distanciel (appui de la DAPI, de FlexiTLV et du service *Design Factory* pour le montage du projet).

Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

- **Par rapport à la stratégie de l'UGA et aux objectifs nationaux** :

Le projet d'un DU en Droit de l'environnement est né d'une double observation, en lien avec la prégnance des questions environnementales, climatiques et écologiques dans le débat public ces dernières années :

- **la multiplication des demandes des étudiants** à être formés sur les enjeux liés aux changements environnementaux globaux ; ces demandes résultent directement du renforcement de la conscience environnementale des jeunes générations, et de l'émergence récente d'une forme de dissonance cognitive suscitant une remise en question croissante, par les étudiants, du contenu de leur formation au regard des préoccupations environnementales.
- **la multiplication des incitations à proposer des formations** orientées vers les questions liées à la protection de l'environnement et aux transitions écologique et énergétique¹.

¹ Voir notamment le rapport du SHIFT, [Mobiliser l'Enseignement Supérieur pour le Climat](#), 2019, et la [proposition de loi](#) (D. Batho / M. Orphelin / E. Villani) relative à la généralisation de l'enseignement des enjeux liés à la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et aux changements climatiques dans le cadre des limites planétaires.

Dans ce contexte, les questions liées aux changements globaux et aux transitions écologique et énergétique ont été affichées comme des **thématiques émergentes prioritaires** par l'UGA, au niveau de la recherche comme de la formation. Cette priorisation est d'ailleurs pleinement justifiée par le contexte politique et économique local, ces thématiques étant porteuses en termes de débouchés comme de partenariats extérieurs.

Le projet pédagogique proposé se place donc pleinement dans cette stratégie de site.

• **Au regard des formations existantes :**

Le DU proposé constitue un cursus original, au regard des formations existantes aux niveaux national, régional et local.

Sur la France, il existe quatre DU en Droit de l'environnement (universités d'Artois, Toulouse I, Bordeaux et Paris II). Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, les universités Lyon II, Lyon III et Saint-Etienne proposent un Master co-habilité en Droit de l'environnement, seule formation spécialisée de la région. Aucune de ces formations n'est ouverte en distanciel.

A l'UGA, plusieurs formations sont centrées sur les questions environnementales, notamment à la Faculté d'économie ou à l'IUGA – mais aucune ne propose de cours de Droit. La **Faculté de droit**, jusqu'ici, ne proposait aucun cursus spécialisé en droit de l'environnement.

• **Au regard de la politique de formation de l'UGA :**

Le DU proposé est centré sur des thématiques affichées comme prioritaires par l'UGA : les thématiques liées aux changements globaux et à la transition sont au cœur des priorités du site, au niveau de la recherche comme de la formation.

La création du DU répond par ailleurs aux exigences accrues de professionnalisation des étudiants et de formation tout au long de la vie.

Enfin, l'ouverture du DU à la FC permettra de garantir la soutenabilité financière du projet, qui constitue un critère majeur pour l'ouverture de formations hors accréditation.

• **Au regard de la politique de formation de la Faculté de droit :**

Le DU complète avantageusement la formation offerte par la Faculté de droit, qui proposait jusqu'ici très peu d'ouverture au droit de l'environnement (un unique cours de 24h dispensé dans un seul M1) et aucune formation spécialisée en la matière. Le DU viendrait donc **répondre à une demande de formation clairement identifiée**, et permettre aux étudiants de master en formation initiale d'adjoindre à leur cursus principal des compétences spécifiques en droit de l'environnement. Il est notable, dans le cadre de l'adoption de la carte de formation 2021-2026, que plusieurs directions de masters aient demandé à inscrire dans leur cursus de nouveaux cours de droit de l'environnement (qui seront donc mutualisés avec le DU).

Le DU permettrait ensuite de **renforcer l'offre de la Faculté de droit en matière de formation continue** : un seul M2 est actuellement ouvert en FC. L'ouverture d'un DU en formation continue permettrait ainsi de répondre aux demandes de formation technique des avocats, magistrats, juristes d'entreprise, conseillers en assurance, élus et fonctionnaires territoriaux – dans un contexte où la protection de l'environnement donne lieu à l'adoption d'une réglementation de plus en plus complexe et à des litiges de plus en plus nombreux.

Enfin, le DU permettrait de **renforcer l'offre de la Faculté de droit en matière d'enseignement à distance (EAD)** : la Faculté de droit propose depuis plus de 40 ans l'ensemble de ses formations aux niveaux licence et M1 à l'EAD. En revanche, un seul M2 est actuellement ouvert à distance. L'ouverture d'un DU au niveau master (M1 et M2) en EAD permettrait ainsi à la Faculté de droit de

compléter sa carte de formation au niveau master et surtout de **proposer une formation qui, sous cette forme, serait unique en France.**

Objectifs pédagogiques

A l'instar de toutes les formations juridiques, le DU en Droit de l'Environnement vise essentiellement à l'acquisition de connaissances pointues et directement mobilisables dans un cadre professionnel. Les enseignants s'attacheront donc à délivrer des connaissances précises, actualisées et contextualisées. Ils insisteront également sur l'application et l'effectivité (ou le manque d'effectivité) des règles juridiques en vigueur en matière de protection de l'environnement, dans l'optique d'une réflexion générale sur la pertinence et les perspectives d'évolution du cadre juridique actuel.

Certains modules seront par ailleurs orientés vers l'acquisition de méthodes propres aux métiers du droit, notamment la délivrance de conseil juridique. Ces modules seront proposés sous forme de « modules clinique » qui permettront de mettre les étudiants en contact avec des associations ou collectivités publiques en recherche de conseil juridique sur des dossiers concrets en lien avec la protection de l'environnement. L'objectif pédagogique sera ici de mettre les étudiants en situation professionnelle de mobilisation de leurs connaissances juridiques et de traitement de dossiers réels.

Publics visés

La formation proposée vise clairement un objectif de professionnalisation. Dans cette perspective, le DU s'adresse à un public varié :

- des étudiants juristes souhaitant compléter leur cursus principal de master ;
- des étudiants non-juristes voulant recevoir une formation juridique en complément de leur parcours principal ;
- des professionnels (avocats, magistrats, élus et fonctionnaires territoriaux...) désirant une spécialisation de leurs compétences dans le cadre de la formation continue.

La diversité de ces profils est précisément ce qui justifie la possibilité de suivre le DU en distanciel ou en présentiel, sur 1 ou 2 ans, dans son intégralité ou uniquement certains de ses modules.

Débouchés professionnels (exemples)

Le DU, conçu comme une spécialisation complémentaire à une formation principale, n'ambitionne pas de former à un métier spécifique. Il vise avant tout à doter les étudiants, notamment en FC, de connaissances et de compétences supplémentaires dans l'exercice de leur profession.

Pour les étudiants de droit en formation initiale, le DU peut les amener à travailler dans des structures publiques ou privées où sont requises une connaissance pointue et une maîtrise de la réglementation environnementale et du contentieux qui se développent énormément ces dernières années : agences nationales ou territoriales de protection de l'environnement / collectivités locales / entreprises publiques ou privées / cabinets de conseil juridique / cabinets d'assurance / « pôles judiciaires environnementaux » dont le premier au niveau national est en voie de création à la Cour d'appel de Grenoble...

Pour les étudiants non-juristes, l'objectif du DU est de leur apporter les connaissances fondamentales en droit nécessaires à l'exercice de tout métier ayant un impact environnemental ou en lien avec la protection de l'environnement.

Organisation des enseignements

- Période de la formation** : septembre à juin
- Durée de la formation** : 1 an ou 2 ans, au choix de l'étudiant / stagiaire
- Volume horaire de la formation** :
- Pour les étudiants et les stagiaires souhaitant valider le DU : la validation du DU s'appuie sur la validation de 10 modules, quelle que soit la durée de ces modules. La plupart des modules correspondent à 12h de cours, mais le DU propose également deux modules de 18h et un module de 6h. Le volume horaire global est donc susceptible de varier autour d'un pivot de 120h, selon les modules choisis par les étudiants / stagiaires.
 - Pour les stagiaires souhaitant suivre uniquement certains modules au choix (possibilité non ouverte en FI) : les modules suivis et validés feront l'objet d'une attestation de validation.
 - Particularité pour les étudiants / stagiaires n'ayant pas de prérequis en droit : le module d'introduction au droit est alors obligatoire et sa validation constitue un prérequis au suivi des 10 modules nécessaires pour valider le DU.
- Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné)** : non

STAGES:

- Oui Non

Conditions d'accès

- Recevabilité des candidatures** : les étudiants doivent être titulaires d'une licence 3 ou équivalent, toutes disciplines confondues. Pour les demandes d'inscription en formation continue, en cas de niveau de diplôme inférieur, une expérience professionnelle jugée suffisante par les responsables de la formation peut permettre d'accéder au DU.
- Conditions d'admission** : L'admission dans le DU sera faite sur dossier de candidature soumis à une commission pédagogique composée au minimum du/de la responsable du diplôme. Le dossier devra être composé :
- d'un curriculum vitae
 - d'une lettre de motivation
 - de l'ensemble des justificatifs correspondant aux diplômes ou expériences professionnelles du candidat

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

- Un partenariat a été initié avec l'Université de Lausanne (UNIL), dont la Faculté de droit va ouvrir, en septembre 2021, un séminaire interdisciplinaire doctoral annuel, dans le cadre du programme doctoral en Droit de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO).
Le partenariat envisagé proposé vise à associer le DU en Droit de l'Environnement de l'UGA, ouvert au niveau master, et cette nouvelle formation de l'UNIL, ouverte aux doctorants, afin de permettre aux étudiants des deux universités de bénéficier d'un cursus complet M-D, dans un domaine du droit qui requiert une spécialisation de plus en plus forte. Si le partenariat est centré sur la formation de juristes, il s'adresse également à des étudiant.e.s non juristes, le DU comme le programme doctoral étant ouverts à des publics non juristes.
- Les modules du DU proposés en présentiel et mutualisés avec un master pourront être proposés aux étudiants de la future Graduate School (en discussion).

La DGD RTI devra-t-elle être associée : non

Modalités d'admission au diplôme

Le DU sera obtenu après validation, sur 1 ou 2 années, de 10 modules au choix des étudiants.

Les modules peuvent être validés séparément et faire l'objet, le cas échéant, d'une attestation de validation.

Convention de partenariat dans le cadre d'un DIU

Droits d'inscription

Tarif Formation initiale :

- **tarif pour le DU** : 800 euros étudiants hors UGA / 400€ étudiants UGA

Tarifs Formation continue :

(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO)

- **tarif pour le DU** : 1500€ (si non financé) / 2500 € (si pris en charge)
- **tarif par module** : 250€ (si non financé) / 300€ (si pris en charge)
- **pour les étudiants n'ayant pas de prérequis en droit** : tarifs identiques, incluant en sus le module d'introduction au droit, non facturé aux étudiants qui le suivront.

Joindre l'annexe financière (AF_DFCA_grille_coûts_ODFNA_201912V1)

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) : Véronique REY

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui

Non

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)

	Nombre stagiaire fc	10	Tarif fc	1 609 €
Zones à renseigner	Nombre stagiaire tarif exonéré 30%		Tarif exo 75%	402 €
	Nombre stagiaire tarif exonéré 50%		Tarif exo 50%	805 €
	Nbre stagiaires total		Seuil nbre stagiaire	8
			Coût horaire	13 €
	Nombre d'heures étudiants	120		

Tarif pour étudiant
Tarif pour étudiant

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne5	Colonne6
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				16091
COÛTS COMPOSANTES				
COÛTS Enseignement Heures de formation		Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
	Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €
	Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	12	178 €	2 136 €
	Heures CM/TD (=TD*1,25)		223 €	0 €
	Heures CM (=TD*1,5)		267 €	0 €
	Heures TD Pondérées (EC-EA)		224 €	0 €
	Heure TD Enseignant (HC)	96	43 €	4 173 €
	Heure TD vacataire	12	59 €	705 €
	Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €
	Autres (bénévolat)		0 €	0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT				
	Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat			
	Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		56 €	0 €
	Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
	Heure TD vacataire		59 €	0 €
	TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	120		7 015 €
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA				
	- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
	- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			
	- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			
	- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			
	- Frais fonctionnement composante (DFCA montant divisé par 2)			2 640 €
	- Frais personnel composante (DFCA montant divisé par 2)			5 280 €
	- Autres frais spécifiques			
	TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			2 640 €
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				9 655 €
II - TOTAL COÛTS DFCA			25%	4 023 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				13 677 €
MARGE	<i>(doit être > 0)</i>		15,00%	2 414 €

Pourcentage DFCA

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets		1 368 €
dont coûts directs		965 €
dont coûts DFCA		402 €
Coût complets de l'heure de formation		11,40 €
Marge sur coûts directs	<i>en % du tarif de vente</i>	644 €
Marge sur coûts complets	<i>en % du tarif de vente</i>	160,0%
Nombre minimum de stagiaires	<i>en % du tarif de vente</i>	#DIV/0!
		9

nts UGA
nts hors UGA

DA

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)

	Nombre stagiaire fc	10	Tarif fc	2 500 €
Zones à renseigner	Nombre stagiaire tarif exonéré 30%		Tarif exo 40%	1 500 €
	Nombre stagiaire tarif exonéré 50%		Tarif exo 50%	1 250 €
	Nbre stagiaires total		Seuil nbre stagiaire	8
			Coût horaire	20 €

Tarif applicable s

Nombre d'heures étudiants 126

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne5	Colonne6
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				25000,35
COÛTS COMPOSANTES				
COÛTS Enseignement Heures de formation				
	Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total	
Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €	
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	12	178 €	2 136 €	
Heures CM/TD (=TD*1,25)		223 €	0 €	
Heures CM (=TD*1,5)		267 €	0 €	
Heures TD Pondérées (EC-EA)		224 €	0 €	
Heure TD Enseignant (HC)	102	43 €	4 434 €	
Heure TD vacataire	18	59 €	1 058 €	
Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €	
Autres (bénévolat)		0 €	0 €	
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT				
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat				
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	8	56 €	448 €	
Heure TD Enseignant (HC)	15	43 €	652 €	
Heure TD vacataire		59 €	0 €	
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		155	8 728 €	
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA				
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			2 000 €	
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			500 €	
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)				
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)				
- Frais fonctionnement composante (DFCA montant divisé par 2)			2 772 €	
- Frais personnel composante (DFCA montant divisé par 2)			5 544 €	
- Autres frais spécifiques			1 000 €	
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			6 272 €	
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				15 000 €
II - TOTAL COÛTS DFCA			25%	6 250 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				21 250 €
MARGE <i>(doit être > 0)</i>			15,00%	3 750 €

Pourcentage DFCA

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	2 125 €
dont coûts directs	1 500 €
dont coûts DFCA	625 €
Coût complets de l'heure de formation	16,87 €
Marge sur coûts directs <i>en % du tarif de vente</i>	1 000 €
	66,7%
Marge sur coûts complets <i>en % du tarif de vente</i>	#DIV/0!
	#DIV/0!
Nombre minimum de stagiaires	9

si FC non financé

DA

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniquement FC)

	Nombre stagiaire Ic	10	Tarif Ic	300 €	
Zones à renseigner	Nombre stagiaire tarif exonéré 30%		Tarif exo 15%	255 €	Tarif FC Financé
	Nombre stagiaire tarif exonéré 50%		Tarif exo 50%	150 €	Tarif FC non Fin.
	Nbre stagiaires total	0	Seuil nbre stagiaire	8	
			Coût horaire	17 €	
	Nombre d'heures étudiants	18			

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne5	Colonne6
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				2997,433333
COÛTS COMPOSANTES				
COÛTS Enseignement Heures de formation				
	Nombre d'heures		Coût de l'heure	Coût total
Heures TP (= 0,66*TD)			117 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)			178 €	0 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)			223 €	0 €
Heures CM (=TD*1,5)			267 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA)			224 €	0 €
Heure TD Enseignant (HC)	18		43 €	782 €
Heure TD vacataire			59 €	0 €
Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire			73 €	0 €
Autres (bénévolat)			0 €	0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT				
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat				
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	10		56 €	560 €
Heure TD Enseignant (HC)			43 €	0 €
Heure TD vacataire			59 €	0 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		28		1 342 €
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA				
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)				
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)				
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)				
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)				
- Frais fonctionnement composante (DFCA montant divisé par 2)				
- Frais personnel composante (DFCA montant divisé par 2)				
- Autres frais spécifiques				
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				456 €
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				1 798 €
II - TOTAL COÛTS DFCA			25%	749 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				2 548 €
MARGE	<i>(doit être > 0)</i>		15,00%	450 €

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	255 €
dont coûts directs	180 €
dont coûts DFCA	75 €
Coût complets de l'heure de formation	14,15 €
Marge sur coûts directs	120 €
<i>en % du tarif de vente</i>	47,1%
Marge sur coûts complets	#DIV/0!
<i>en % du tarif de vente</i>	#DIV/0!
Nombre minimum de stagiaires	8

Année universitaire : 2021-2022

Composante : Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Business Administration

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 14/06/2021

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Isabelle RUFFLE

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	16	20
Formation continue	0	
Contrat d'apprentissage	0	
Contrat de professionnalisation	0	
Reprise d'études non financée	0	

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'IUT-2 de Grenoble, dispense un enseignement de gestion qui prépare au Diplôme Universitaire "Business administration.

Il a pour finalité d'accueillir:

- prioritairement des étudiants étrangers issus des universités partenaires avec des connaissances générales en management et commerce;
- des étudiants issus des universités non partenaires avec des connaissances générales en management et commerce.

Il pourra accueillir des étudiants de deuxième année des départements de l'IUT 2 qui pourront suivre certains modules de ce DU.

Durée de la formation :

La préparation du Diplôme Universitaire "Business administration s'étend sur deux semestres, avec possibilité aux étudiants de s'inscrire au choix pour suivre un semestre d'études (automne ou printemps), ou pour l'année entière.

Découpage des enseignements :

L'enseignement dispensé se décompose en une formation encadrée et une formation dirigée :

- la formation encadrée comprend des cours;
- la formation dirigée s'articule autour de travaux personnels, d'exposés et d'activités de synthèse.

Volume des enseignements :

- le volume horaire global de la formation du semestre d'automne est de 148 heures
- le volume horaire global de la formation du semestre de printemps est de 152 heures

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le DU Business administration a pour finalité d'accueillir:

- prioritairement des étudiants étrangers issus des universités partenaires avec des connaissances générales en management et commerce;
- des étudiants issus des universités non partenaires avec des connaissances générales en management et commerce.

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation :

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : Semestre 1 : 148 heures ; Semestre 2 : 152 heures

Nombre d'ECTS : 30 ECTS par semestre

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

1/ Organisation des enseignements pour le semestre d'automne (30 ECTS) :

- Tous les cours sont obligatoires.
- Les enseignements se déroulent en langue anglaise.

2/ Organisation des enseignements pour le semestre de printemps (30 ECTS) :

L'UE C totalise 14 ECTS.

Pour l'UE IMM « Management international et Marketing, **les étudiants devront choisir 4 cours sur 5 proposés** pour un total de 16 ECTS.

Les enseignements se déroulent en langue anglaise.

Unités d'enseignement :

Matières et unités d'enseignement sont affectées de coefficients selon la répartition figurant au tableau annexé.

Unités d'automne (Autumn semester) :

- International business communication (communication internationale d'entreprise)
- Entrepreneurship (entrepreneuriat)
- Innovation management and strategic management (management de l'innovation et management stratégique)
- Internationale finance (finance international)

- Entrepreneurial Marketing Challenges (défis marketing entrepreneuriaux)
- Creativity Tools for Business (outils de créativité pour les entreprises)
- French Culture (Culture française)
- French language for foreigners (Français langue étrangère)

Semestre de printemps

Unité d'enseignement C : Tronc commun

- French language for foreigners (Français langue étrangère)
- French culture (culture française)
- Sociology of Consumption (sociologie de la consommation)
- Global perspectives and intercultural team communications (perspectives mondiales et communications des équipes interculturelles)
- Geopolitics (géopolitique)

Unité d'enseignement IMM : International Management and Marketing

- International business and purchasing (commerce international et achats)
- Services Marketing
- Export marketing (marketing de l'export)
- Human Resources (ressources humaines)
- Business and Innovation (management et innovation)

Enseignement du sport

L'enseignement du sport est facultatif. Il donne lieu à une majoration de la moyenne générale.

La majoration est égale aux points de la note obtenue si celle-ci est supérieure à 10, multipliées par 0.025.025.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence en cours et travaux dirigés est obligatoire et contrôlée.

Un étudiant absent plus de 2 fois dans la même matière, sans justification valable, ne peut se présenter aux épreuves de contrôle continu dans la matière correspondante.

Absences aux examens :

L'absence injustifiée à une épreuve entraîne la défaillance de l'étudiant à la session et donc l'impossibilité d'obtenir le diplôme.

Les étudiants qui justifient leur absence à une épreuve peuvent, sur décision du responsable pédagogique de la formation, bénéficier d'un rattrapage. L'absence à une épreuve de rattrapage entraîne, quel qu'en soit le motif, la défaillance de l'étudiant et donc l'impossibilité d'obtenir le diplôme.

III. Résultats

Article 5 : Jury

A la fin de chaque semestre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. Les étudiants sont tenus de se présenter aux épreuves organisées dans le cadre de ce contrôle.

Des notes sont attribuées dans chaque matière. Les contrôles sont évalués par des valeurs numériques, entières ou non, comprises entre 0 et 20.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 3000 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération : Les étudiants en provenance d'universités partenaires sont exonérés des frais de scolarité.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Année de la Formation/Domaine/Mention : DU Business Administration, Spring Semester					Code Diplôme :					Date approbation CFVU :				
Parcours-type :					Code VDI :					Régime Formation				
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape :					Modalité Formation				
Responsable de la Formation : Isabelle RUFFLE					Code VET :									
Responsable de l'Année :														

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES					
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP		
					Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %						
SEMESTRE 2																				
UE C Culture et Management (Core cultural and management courses)		O	14	5																
Français langue étrangère (French Language for Foreigners) - Obligatoire		O	2,5	1	E/O	1							E/O		1			20		
Culture française (French Culture) - obligatoire		O	2,5	1	E/O	1							E/O		1			20		
Sociologie de la consommation (Sociology of Consumption)		O	3	1	E/O	1							E/O		1			16		
Perspectives internationales et communications d'équipe interculturelle (Global Perspectives and Intercultural Team Communications)		O	3	1	E/O	1							E/O		1			16		
Géopolitique (Geopolitics)		O	3	1	E/O	1							E/O		1			16		
UE IMM : Management international et Marketing (International Management and Marketing)		X	16	4																
Management des ressources humaines (Human Resources)		O	4	1	E/O	1							E/O		1			16		
Commerce international et achats (International Business and Purchasing)		O	4	1	E/O	1							E/O		1			16		
Business et Innovation (Business and Innovation)		O	4	1	E/O	1							E/O		1			16		
Marketing de l'export (Export Marketing)		O	4	1	E/O	1							E/O		1			16		
Marketing des services (Services Marketing)		O	4	1	E/O	1							E/O		1			16		
Total ECTS / Semestre			30															Total Nbre d'heures	152,00	

Commentaires :
 Dans l'UE C, toutes les matières sont obligatoires.
 Dans l'UE IMM, Management international et Marketing, l'étudiant doit choisir 4 matières sur 5 proposées.
 Le sport donne lieu à une majoration de la moyenne générale égale à la note obtenue (si >=10) multipliée par 0,025.
 Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national